

OBJET :

Délégation des fonctions d'Officier d'Etat Civil

à Monsieur Bernard DOMINGUES, Conseiller Municipal,

le 30 mars 2024 à 11h30.

ARRETE N°42/2024

Nous, Jean-Pierre GIORGI, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, Maire de la Commune de Carnoux-en-Provence, Officier d'Etat Civil

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Bernard DOMINGUES, Conseiller Municipal, de manière exceptionnelle à l'occasion du mariage du 30 mars 2024 à 11h30,

ARRETONS

ARTICLE 1er

Monsieur Bernard DOMINGUES, Conseiller Municipal de la Commune de Carnoux-en-Provence, est délégué pour exercer, sous notre surveillance et notre responsabilité, en nos lieu et place, les fonctions d'Officier d'Etat Civil, pour la célébration du mariage du 30 mars 2024 à 11h30.

ARTICLE 2

Une expédition du présent arrêté sera :

- remise à l'intéressé,
- annexée au registre de l'Etat Civil de la Commune de Carnoux-en-Provence,
- adressée à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône,
- adressée à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Marseille.

Fait à Carnoux-en-Provence, le 15 mars 2024.



Le Maire,

Jean-Pierre GIORGI